

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PATRIMONIAL SELECTION

AXA B Fund FoF Patrimonial Selection est un Compartiment de la SICAV AXA Belgium Fund. Ce compartiment est un fonds de fonds qui vise une croissance régulière du capital en investissant principalement dans des fonds sous-jacents obligataires. La durée du produit est indéterminée.

OFFRE UNE GESTION



ACTIVE : En fonction des circonstances de marché, le gestionnaire pilote l'allocation entre les différentes classes d'actifs et les différents fonds sous-jacents afin de saisir les opportunités offertes par un large univers d'investissement.



DIVERSIFIÉE : Le Compartiment peut investir sur l'ensemble des zones géographiques et dans différentes classes d'actifs : actions, obligations et alternatifs.



ADAPTÉE : Ce Compartiment s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un profil de risque défensif. Avant d'investir dans ce produit, il s'indique de vérifier que vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, que vous comprenez les risques qui y sont liés. Si la banque vous recommande ce produit financier dans le cadre d'un conseil en investissement elle doit évaluer si la transaction envisagée est adéquate en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'épargne ou d'investissement et de votre situation financière.

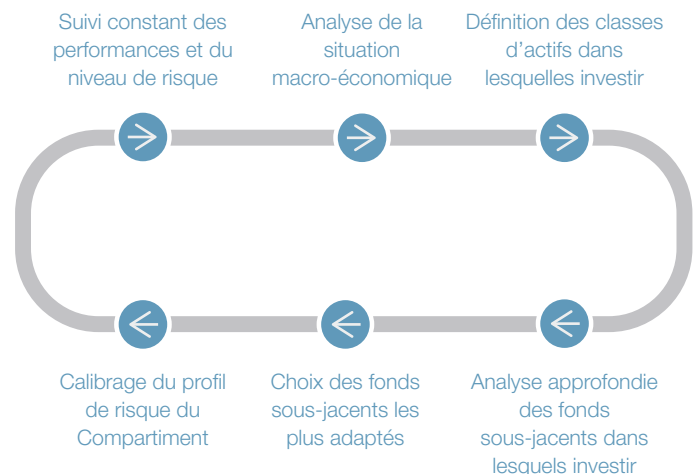
Dans le cas où aucun conseil en investissement n'est fourni, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante eu égard au produit concerné.

Dans le cas où ce produit ne serait pas approprié pour vous, elle est tenue de vous en avertir. Par exception, l'évaluation précitée peut, sous certaines conditions, ne pas être effectuée lorsque la transaction envisagée concerne un instrument financier non complexe et que le service est fourni à l'initiative du client.

CE COMPARTIMENT EST UN FONDS DE FONDS

Les fonds de fonds sont des organismes de placement collectif (OPC) qui investissent principalement dans d'autres fonds : les fonds sous-jacents. Cela permet d'avoir accès à des spécialistes dans plusieurs classes d'actifs via un grand nombre de sociétés de gestion, soit internes au groupe AXA (pour une partie importante) telles qu'AXA IM, Alliance Bernstein, soit externes telles que JP Morgan Asset Management, BlackRock, Fidelity, etc.

Le choix des sociétés de gestion est effectué par Architas, fort de son processus de sélection quantitatif et qualitatif.



RISQUE

La valeur liquidative du Compartiment peut évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des risques suivants.
Principaux risques encourus



LE COMPARTIMENT
présente un risque de perte en capital.



RISQUE DE MARCHÉ
En cas de variation des marchés actions et des taux d'intérêt.



RISQUE DE CHANGE
Lié à l'exposition à une devise autre que celle de la valorisation du Compartiment.



RISQUE DE CONTREPARTIE
En cas d'insolvabilité ou défaillance d'une contrepartie du Compartiment.

Consultez le prospectus et le KIID pour un aperçu détaillé des risques.



RISQUE DE CRÉDIT

Dans le cas où l'émetteur d'une obligation incluse dans un des fonds sous-jacents ne peut pas faire face à ses engagements.



RISQUE LIÉ AUX PRODUITS DÉRIVÉS

Risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments dérivés.



RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cas où les fonds sous-jacents suspendent ou diffèrent le paiement du rachat.



RISQUE OPÉRATIONNEL

En cas de pertes directes ou indirectes dues à une défaillance de l'établissement, ou à des risques externes.



RISQUE DE PERFORMANCE

Il s'agit du risque lié à la volatilité de la performance de ce Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements effectués par les OPC sous-jacents, conformément à leurs politiques d'investissement respectives par rapport au marché visé par ces politiques.

CARACTERISTIQUES

CODE ISIN	BE0948470043
STRUCTURE JURIDIQUE	Compartiment de la SICAV AXA Belgium Fund - SICAV autogérée de droit belge répondant à la directive 2009/65/CE
TYPE DE PART	Capitalisation
DEVISE	EUR
VALORISATION	Quotidienne, disponible sur le site internet de BEAMA (www.beama.be).
SOUSCRIPTIONS/RACHATS	Chaque jour avant 12h00 (CET)

DROITS D'ENTRÉE MAXIMUM	3%
DROITS DE SORTIE MAXIMUM	-
SOUSCRIPTION INITIALE MINIMALE	50 EUR
SOUSCRIPTIONS SUIVANTES MINIMUM	-
INDICATEUR DE RÉFÉRENCE	Aucun
GÉRANT	Architas Multi-Manager Limited
FRAIS COURANTS	1,88%
FRAIS DE GESTION MAXIMUM	0,165%

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur (KIID), le rapport annuel et le rapport semi-annuel, si sa publication est postérieure, peuvent être consultés sur le site internet www.axabank.be ou obtenus gratuitement auprès du service financier AXA Bank Belgium S.A., Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :
Customer Relations AXA Bank : Grotesteenweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation)
Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles -
TEL : 02 545 77 70 FAX : 02 545 77 79 e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.

Ce document ne constitue pas un élément contractuel.
Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du prospectus en vigueur et des informations clés pour l'investisseur (KIID).

En cas de vente ou en cas de conversion de parts de capitalisation vers un autre compartiment, la taxe sur les opérations de bourse s'élève à 1,32% avec un maximum de 4000 EUR par transaction.

Les investisseurs du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la plus-value générée lors de la vente si plus de 10% du patrimoine du compartiment est investi en produits de type obligataire et/ou monétaire

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service financier AXA Bank Belgium S.A. Les informations présentées peuvent être différentes des informations actualisées. Données et opinions au 31 mars 2019, excepté mention contraire.